



Taxe sur les établissements bancaires et assimilés et sur les appareils distributeurs de billets de banque

Déclaration pour l'exercice 2015
à transmettre au plus tard le 31 mars 2015

Commune de Ganshoren

FINANCES - Taxes communales

avenue Charles-Quint 140

1083 Ganshoren

Votre correspondant : Fabien Heytselaer

Téléphone : 02/464.05.36

Fax : 02/465.73.73

E-mail : tax.1083@ganshoren.irisnet.be

Redevable de la taxe :

Adresse :

e-mail : Tel/gsm :

Numéro national :

T.V.A. / N° d'entreprise :

déclare gérer un établissement bancaire ou assimilé situé à Ganshoren à l'adresse suivante :

.....

qui dispose de guichet(s) ou emplacement(s), affecté(s) à servir des clients

et/ou de appareil(s) distributeur(s) de billets de banque.

Certifié sincère et exacte

Nom, qualité et signature du déclarant :

Fait à :

Le : / / 20....

La non-déclaration dans les délais prévus par le règlement ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du redevable entraînent **l'enrôlement d'office** de la taxe.

Les taxes enrôlées d'office sont majorées d'un montant égal à celui de la taxe due.